



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville
Province de Québec

3 octobre 2017 - ORDRE DU JOUR

A- Introduction

1. Ouverture de l'assemblée et acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal du 12 septembre 2017
3. Annonces et suivi des questions et dossiers du conseil (Tour de table)

B - 1ère période de questions

C - Administration

1. La correspondance
2. Dépôt des comptes rendus des comités du conseil
3. Ressources humaines
4. Formation, conférences et représentation
5. Rémunération du personnel électoral

D - Urbanisme et développement durable

1. Dérogation mineure - 685 rue Champlain

E - Bibliothèque

F - Loisirs et vie communautaire

1. Droit de passage - Club Quad

G - Sécurité publique et Incendie

1. Programme d'aide financière – Formation
2. SCRI – An 7

H - Voirie et infrastructure

I - L'acceptation des comptes

J - Divers

1. Facturation 1^{er} rue – Aqueduc et égouts
2. Reconnaissance

K - 2^e période de questions

L - Clôture de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

3 octobre 2017

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, tenue le 3^{ième} jour du mois d'octobre 2017, au 1350 du chemin Middle, 20h, formant quorum sous la présidence de madame Renée Rouleau, mairesse, et à laquelle session sont présentes les personnes suivantes :

Mesdames les conseillères Carol Venneman et Linda Davignon;
Messieurs les conseillers, Robert-François Trudeau, Chad Whittaker, David Shedrick et David Adams;

Également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, Charles Whissell.

A - Introduction

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 20:08 heure

2017-10-171 Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit accepté avec modifications.

2017-10-172 Acceptation du procès-verbal du 12 septembre 2017

Il est proposé par Linda Davignons
Appuyé par David Shedrick

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit accepté sans modifications

Annonces et suivi des questions et dossiers du conseil

B - 1^{ère} période de questions

C - Administration

Dépôt de la correspondance à la table du conseil

Dépôt des procès-verbaux des comités

Ressources humaines

Formation, conférences, représentation et divers

2017-10-173 Rémunération du personnel électoral - Règlement #557



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

CONSIDÉRANT QUE l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le ministère des Affaires municipales et des Régions établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a adopté le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent le tarif des rémunérations payables lors d'élections désuet ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QU'il est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces montants sont minimes, considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection ou d'un référendum;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller David Adams lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Carol Venneman

Et résolu à l'unanimité :

QUE les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum seront les suivantes :

Voir document du MAMOT intitulé :

Sommaire des propositions de rémunérations du personnel électoral ou référendaire et des trésoriers dans l'exercice de certaines fonctions relatives au financement politique



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

D - Urbanisme et développement durable

2017-10-174 Dérogation mineure - 685 rue Champlain (CCU# 2017-09-33)

Le propriétaire demande une dérogation mineure afin de se mettre à 4.94 m de la rue au lieu de 7,5 m et à 2.77 et 1.98 m pour la marge latérale au lieu de 3 m exigées par le règlement de zonage 428.

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal 428 cause un préjudice majeure au propriétaire avec l'application des marges de recul latérales de 3 m;

CONSIDÉRANT la bonne foi du propriétaire afin de respecter les marges de recul latéral et avant avec la construction de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la maison respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du bâtiment ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.

EN CONSÉQUENCE :

Le vote est demandé

Appuyé par David Adams, Chad Whittaker, David Shedrick et Robert-François Trudeau

Opposé par Carol Venneman et Linda Davignon

Et résolu à la majorité:

QUE le conseil, sur recommandation du CCU, accepte la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de la maison du 685 rue Champlain. Cette résolution est conditionnelle au respect du droit de regard, au respect des façades de rayonnement et à l'approbation écrite du voisin du 681 rue Champlain stipulant que le projet d'agrandissement ne porte pas atteinte à la jouissance de son bien.

E – Bibliothèque

F - Loisir et vie communautaire

2017-10-175 Droit de passage – Club Quad

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de droit de passage sur le territoire de la municipalité de Clarenceville ;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad les Patriotes inc. demande la permission d'utiliser certaine route de notre territoire pour finaliser le sentier qui les réunira au Club les Riverains à Venise en Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de St-Bernard de Lacolle, Lacolle, Noyan, et Henryville ont donné leur accord ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour l'utilisation de :

1. Front sud de la sortie du sentier existant à l'arrêt de la route 202 sur une distance de 3 Km ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

2. Front nord de la route 202 au rang des côtes sur 2.1 Km ;
3. Rang des cotes au rang du marécage sur 4.9 Km.

EN CONSÉQUENCE :

Le vote est demandé :

Appuyé par Chad Whittaker, Carol Venneman, Linda Davignon, David Shedrick, et Robert-François Trudeau
Opposé par David Adams

Et résolu à la majorité :

QUE le conseil accepte la demande de droit de passage sur le territoire de la municipalité de St-Georges-de-Clarenceville.

G - Sécurité publique et Incendie

2017-10-176 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Georges-de-Clarenceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Georges-de-Clarenceville prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 4 pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de St-Georges-de-Clarenceville accepte de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut Richelieu.

2017-10-177 Adoption du rapport annuel AN 7 – Schéma de couverture de risques en matière de sécurité

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel AN 7 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité St-Georges-de-Clarenceville (Peter Clark);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité St-Georges-de-Clarenceville a pris connaissance du rapport d'activités annuel an 7.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité St-Georges-de-Clarenceville adopte le rapport d'activités annuel an 7 en lien avec le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

H - Voirie et infrastructure

I - L'acceptation des comptes

2017-10-178 L'acceptation de la totalité des comptes et des dépenses autorisées pour le mois septembre 2017 par le directeur général

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Robert-François Trudeau

Et résolu :

Et résolu à la majorité :

QUE les comptes présentés pour un montant total de **\$382 236.82** soient acceptés. Que le montant des dépenses payées par la municipalité pour l'activité ClarFest (**\$441.00**) soit facturé au comité des loisirs

J - Le divers

2017-10-179 Facturation réseau aqueduc et égouts (Monique/Senak)

CONSIDÉRANT la rencontre avec entre les citoyens concernés par ce projet, l'avocat de la municipalité et le conseil à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT le coût total du projet qui est de **\$407 006.56** et que ce montant est à répartir entre les propriétés desservis par le réseau, soit **\$31 308.20** par propriété;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente a été préparé par l'avocat de la municipalité suite à la rencontre avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de règlement à l'amiable du conseil de facturer seulement un montant de **\$12 000.00** payable sur 12 ans sans intérêts à raison de **\$1000.00** par année n'a pas été acceptée;

EN CONSÉQUENCE :

Le vote est demandé :

Appuyé par David Adams, Linda Davignon, David Shedrick et Robert-François Trudeau

Opposé par Chad Whittaker, Carol Venneman,

Et résolu à la majorité :

QUE le conseil autorise la municipalité, s'il n'y a pas d'entente avec les citoyens, à émettre une facture au montant de **\$31 308.20** par propriété payable sur réception.

2017-10-180 Reconnaissance Nicole Prud-d'Homme

CONSIDÉRANT la soirée reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2017 à compter de 18 h 30 au Centre multifonctionnel Guy-Dupré à La Prairie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

CONSIDÉRANT QUE Nicole Prud-d'Homme sera reconnue lors de cette soirée pour son excellent travail;

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par Carol Venneman

Et résolu :

QUE le conseil accepte de défrayer les coûts de la soirée reconnaissance montérégienne pour Nicole Prud'Homme et Chad Whittaker au montant de **\$130.00**. Les frais de déplacement seront également rembourser.

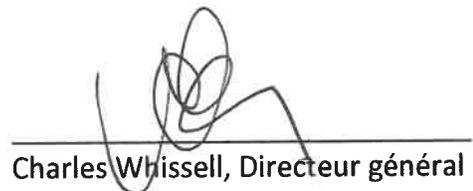
K - 2e période de questions

L - La clôture de l'assemblée

Proposé, appuyé et résolu : Que l'assemblée soit levée 22:29 heure.



Renée Rouleau, Mairesse



Charles Whissell, Directeur général



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

No de résolution
ou annotation

DATE 03-10-2017 11:21
IMPRIME LE: 03-10-2017
MUN. DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES CHEQUES
COMPTE CIBC #6100813 (54 11201 000)
DU 13-09-2017 AU 03-10-2017

PAGE 1

DETAILLE

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO	ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
CHARLES WHISSELL	13-09-17	10596	COURS	G/L	199.50	FRAIS DE DEPLACEMENT	02 13000 310	199.50
WHISSELL					44.58	salaire pompier	54 11201 000	44.58
OWEN MACCALLUM	14-09-17	10597	COURS	G/L	50.78	salaire pompier	54 11201 000	50.78
OWEN MACCALLUM	21-09-17	10598	COURS	G/L	977.29	FRAIS DE POSTES ADM.-Timbres	02 13000 321	977.29
POSTE CANADA	21-09-17	10599	COURS	G/L	87.47	salaire pompier	54 11201 000	87.47
POSTEC					195.00	RECEPTIONS-Parc Reynolds	02 11000 493	195.00
OWEN MACCALLUM	28-09-17	10600	COURS	G/L	1,409.60	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 41300 410	
DANIELLE ROCHELEAU	03-10-17	10601	COURS	G/L	1,409.61	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 41500 410	
0								2,819.21
AQUATECH SOCIETE DE GESTI	03-10-17	10602	COURS	053626	21.21	PETITS OUTILS	02 32000 643	
AQUATECH					34.48	ENT. REP BATISSES, TERRAINS	02 32000 522	
PIRCES D'AUTO DE BEDFORD	03-10-17	10603	COURS	1-5608731	78.95	PETITS OUTILS	02 32000 643	
AUTOBE				1-5610286	228.79	PETITS OUTILS	02 32000 643	
				2-2312684	17.19	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(VOI.	02 32000 525	380.62
				2-2312778	2,299.20	INTERETS	02 92100 899	2,299.20
				2-2313064	186.84	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(VOI.	02 32000 525	
FINANCIERE BANQUE NATIONA	03-10-17	10604	COURS	10/10/2017	186.83	ENT. ET REP. - VEHICULES- DDCT	02 45110 525	373.67
B.N.C.					563.16	BATIMENT	22 70120 000	563.16
LES ATELIERS DE SOUDURE S	03-10-17	10605	COURS	017-1231	34.50-	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	
BABEUX					222.14	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	187.64
ROKANNE BASTIEN-VINCENT	03-10-17	10606	COURS	0287	20.82	ENTRETIEN PARC REYNOLDS	02 70150 522	20.82
BASTIEN					160.00	ACTIVITÉS LOISIRS (2)-B.B.	02 70150 513	160.00
BELL GAZ LTEE	03-10-17	10607	COURS	849960	20.18	FOURNITURES DE BUREAU - GREFFE	02 14000 670	
BELGAZ				853928	174.03	FOURNITURES DE BUREAU ADM.	02 13000 670	
					8.57	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	202.78
BERGER	03-10-17	10608	COURS	23057	434.61	ACHAT DE PIERRE & GRAVIER	02 32000 621	
BERGER					2,106.28	ACHAT DE PIERRE & GRAVIER	02 32000 621	2,540.89
BENOIT BIENVENUE	03-10-17	10609	COURS	209365	248.00	ENT. ET REP. - CHEMIN DE FER	02 32000 523	248.00
BIENVENU					285.49	RÉGIME DE RETAITE DES ÉLUS / P	55 13871 000	285.49
DESJARDINS	03-10-17	10610	COURS	5141384650-A	180.00	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	
BUREA								
GRAYMONT (QC) INC.	03-10-17	10611	COURS	27469RI				
CARRIC				27750RI				
CANADIEN NATIONAL	03-10-17	10612	COURS	91335774				
CNRAIL								
CARRA	03-10-17	10613	COURS	30/09/2017				
COMMRE								
CAROLE DALPE	03-10-17	10614	COURS	019				

Formules Municipales No 4614-A-MST



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de Clarenceville

No de résolution
ou annotation

DATE 03-10-2017 11:21		LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES CHEQUES					PAGE 2			
IMPRIME LE: 03-10-2017		COMPTE CIBC #6100813 (54 11201 000)								
MUN. DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE		DU 13-09-2017 AU 03-10-2017					DETAILLE			
NOM	DATE	NUMERO	ETAT	#	FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	#	GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR										
DALPEC						72.00	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE	02	70230 522	252.00
CELINA ELLIS	03-10-17	10615	COURS		09/09/2017	305.95	ENTR. BÂTISSER ET TERRAINS	02	70120 521	305.95
ELLISC						574.88	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02	32000 521	574.88
EMONDAGE 4 SAISONS INC.	03-10-17	10616	COURS		2096	574.88				
EMONDAGE						205,860.36	INFRASTRUCTURES-Trav.	22	32000 721	205,860.36
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTI	03-10-17	10617	COURS		5802157077		Lakeshore et Beech			
EUROVIA										
PASTE COMMUNICATION	03-10-17	10618	COURS		8782	620.87	INTERNET ADMINISTRATION	02	13000 335	620.87
PASTECC						50.59	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(VOI.	02	32000 525	50.59
CENTRE DU PNEU	03-10-17	10619	COURS		076222					
PMLNER						12.43	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(VOI.	02	32000 525	12.43
CENTRE DE CAMION GAMACHE	03-10-17	10620	COURS		98084					
GAMACH						1,368.27	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(ENL.	02	33000 525	1,368.27
ENTREPRISES DEURTS	03-10-17	10621	COURS		0367					
GEURTS						4,656.49	COMPTABILITE ET VERIFICATION	02	13000 413	4,656.49
GOUDREAU POIRIER	03-10-17	10622	COURS		1709072	12,647.25	COMPTABILITE ET VERIFICATION	02	13000 413	12,647.25
GOUDRE					1709073	2,874.38	COMPTABILITE ET VERIFICATION	02	13000 413	2,874.38
					1709074	1,379.70	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02	13000 410	1,379.70
					1709075					21,557.82
GRAVURE RICHELAIN	03-10-17	10623	COURS		3001	350.50	ENTRETIEN PARC REYNOLDS	02	70150 522	350.50
GRAVRICH						3,339.58	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	55	13870 000	3,339.58
LA GREAT- WEST, COMPAGNIE	03-10-17	10624	COURS		23/09/2017					
GREATWES						287.44	ENTRETIEN PARC REYNOLDS	02	70150 522	287.44
SIMON TOUGAS LE JARDINIER	03-10-17	10625	COURS		13/09/2017					
JARDINST						3,285.58	FLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	02	35500 649	3,285.58
MARTECH	03-10-17	10626	COURS		160976					
MARTECH						32.95	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02	19000 522	32.95
NETTOYEUR MARTIN	03-10-17	10627	COURS		244175	32.95	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02	19000 522	32.95
MARTIN					245183					65.90
VICKY MCCAULIFF	03-10-17	10628	COURS		30/09/2017	15.00	TELEPHONE - GARAGE MUN.	02	32000 331	15.00
MCCAULVI						15.00	TELEPHONE	02	33000 331	15.00
						15.00	TELEPHONE	02	45110 331	15.00
										45.00
MINISTRE DES FINANCES	03-10-17	10629	COURS		099969	76,997.00	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	02	21000 441	76,997.00
MINIST						3,877.00	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	55	13840 000	3,877.00
MINISTERE DU REVENU	03-10-17	10630	COURS		DAS SEPT 2017	3,671.92	R.R.Q. A PAYER	55	13850 000	3,671.92
MINREV						1,855.14	F.S.S. A PAYER	55	13860 000	1,855.14
						602.74	RQAP À PAYER	55	13855 000	602.74
						835.48	CSST A PAYER	55	13899 000	835.48
										10,842.28
MUNICONSEIL AVOCATS INC.	03-10-17	10631	COURS		7903	626.61	SERVICES JURIDIQUES	02	13000 412	626.61
MUNICOM						507.04	ENT. ET REP. - ÉGOUTS	02	41500 521	507.04
LES INDUSTRIES PERFORM AI	03-10-17	10632	COURS		096946					

